

**Neurey-lès-la-Demie**

## En soutien du statut des pompiers volontaires

Lors du conseil municipal, les élus ont présenté une motion de soutien aux pompiers volontaires, contre des directives européennes qui leur interdit de cumuler emploi salarié et volontariat sur plus de 48 heures par semaine.

L'Est Républicain - 11 déc. 2018 à 05:00 - Temps de lecture : 2 min



Les conseillers municipaux ont débattu de nombreux sujets, dont les aménagements des rues à réaliser sur les prochains budgets.

---

La dernière séance du conseil municipal a débuté par l'adoption unanime de deux motions présentées par Sabrina Fleurot, maire.

Motions. Par la première, le conseil municipal s'oppose au transfert des comptes de la commune de la trésorerie de Vesoul vers celle de Rioz. Le texte pointe, entre autres, l'absence de concertation qui a conduit à cette mesure, l'éloignement des communes concernées (les six communes de l'ancienne com'com'du Chanois, toutes à la périphérie de Vesoul), la non mobilité de certains usagers et le mépris de l'administration fiscale envers les communes.

La seconde est, en soutien aux pompiers volontaires et en défense de leur statut, contre l'application de directives européennes qui leur interdit de cumuler emploi salarié et volontariat sur plus de 48 heures par semaine. Cette motion souligne l'engagement citoyen exemplaire des pompiers volontaires.

Affouage. Seulement six affouagistes se partageront 110 m<sup>3</sup> de petites futaies, soit 24 stères pour chacun, au prix de 7 € le stère.

Publicité

Urbanisme. Dans le cadre de la construction du PLUi, pour ce qui concerne le projet d'aménagement et de développement durable (PADD), le conseil demande, qu'à l'échelle de la com'com' soient valorisés les centres-villages, soutenues les activités commerciales et artisanales, favorisés les liens à l'intérieur et entre communes.

Aménagements. Les conseillers municipaux jugent nécessaires l'installation d'écluses aux entrées du village, côté Maspas et côté Valleriois, et d'un rétrécissement de chaussée côté Filain, l'aménagement piétonnier au carrefour des rues de Valleriois et de Filain et la canalisation des eaux pluviales rue de La Demie. Ces aménagements seront fonction des prochains budgets. Priorité sera donnée aux deux derniers énoncés.

A l'agenda. La cérémonie des vœux est fixée au 12 janvier et le repas des seniors au 27 janvier.

Edition Vesoul - Haute-Saône

Politique

